

Localisation : 23
Aire d'étude : commune Felletin
Commune : Felletin
Titre courant : **pont des Malades**
Dénomination : pont
Appellation et titre : pont des Malades

Référence : IA23000338

Cartographie : Lambert2 0586809 2098684

Cadastre : 2003 AI non cadastré ; 2003 AR non cadastré ; domaine public

Statut juridique : propriété de la commune

Protection :

Dossier d'inventaire topographique établi en 2003 par Celer Françoise

© Inventaire général, 2003 ; © Ville de Felletin, 2003

HISTORIQUE

Datation : 15e siècle (détruit) , 1ère moitié 19e siècle. (daté par source) .

Auteur(s) :

Maniguet (ingénieur) , Planier P.J.M. du (ingénieur)
(attribution par source).

Commentaire : Ce pont, construit au début du 15e siècle, portait le nom de pont Soustin en 1447. A la fin du 16e siècle, il reçut l'appellation de pont des Malades du fait que, pendant une épidémie de peste, en 1581, les habitants de Felletin, fuyant la ville contaminée, s'établirent dans des chaumières, aux abords de ce pont, le long de la Creuse. Ce pont fut très tôt un lieu de passage très fréquenté, situé sur l'itinéraire de la route de Clermont-Limoges, remplaçant probablement un ancien gué et, jusqu'au percement, à la fin du 19e siècle, de la nouvelle route d'Aubusson, passant par Moutier-Rozeille, il connut un important trafic. Il était en mauvais état à la fin du 18e siècle : en 1795, un premier devis de travaux, le concernant ainsi que le pont Roby, est établi par Maniguet et vérifié par P.J.M. du Planier ingénieur en chef du département de la Creuse : un autre devis estimatif, dressé le 15 juin 1804 (26 prairial an XII), par le même ingénieur du Planier, préconise une grande restauration générale (réparation d'un arrière-bec, recouvrement des deux avant-becs, réfection des parapets et du mur de soutènement en aval et en amont ainsi que de la chaussée pavée). Finalement, entre 1839 et 1853, le pont des Malades sera entièrement reconstruit à son emplacement actuel, situé légèrement en amont de son emplacement initial connu par le cadastre de 1817 et un plan de 1853.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville , sur la Creuse

MATERIAUX

Gros oeuvre : granite ; pierre de taille

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Localisation : 23 - Felletin

Réf. : IA23000338

Titre courant : pont des Malades

Dénomination : pont

Ce pont, bâti en pierre de taille, est constitué de trois arches en plein cintre ; avant sa reconstruction il comportait cinq arches (une, en plein cintre et quatre autres, en arc brisé). L'arche en plein cintre est encore visible sur la rive gauche de la Creuse.

Documentation

Archives

A.D. Creuse

Série L

L 229

Travaux publics. Construction et entretien de la route de Tulle à La Châtre (an III-an VI)

-Rapports, devis et détails estimatifs concernant les réparations à faire au pont des Malades et au pont Roby (germinal et thermidor an 3 ou 1794).

Série O

S O18 / plans (cote provisoire)

-Plan ; s.d. (**1^{ere} moitié du 19^e siècle**)

Coupe transversale, élévation longitudinale et plan, relatifs au "Pont dit des Malades situé à la sortie de la ville de Felletin, sur la rivière de Grande Creuse, route départementale n°1, de la Châtre à Tulle".

Papier, encre ; 16,2x 22, 2cm

AC Felletin.

Registres de délibérations

-Délibération du **9 août 1794.**

Mentionne le remploi des matériaux provenant des tours de la ville pour la réfection des ponts de Roby et des Malades.

-Délibération du **7 février 1803.**

Mention du rapport d'une commission mentionnant l'état de dégradation des deux ponts de Felletin.

-Délibération de **septembre 1803.**

Concerne les réparations à faire au pont des malades.

-Délibération du **1^{er} août 1804.**

Mention de l'urgence de réparations des ponts de Felletin.

-Délibération du **4 septembre 1804.**

Une commission est mise en place pour faire face aux dépenses de réparation des ponts Roby et celui des Malades

-Délibération municipale du **28 novembre 1839.**

Contestation d'un membre du conseil trouvant que la somme de 18551 francs de l'adjudication au rabais du pont à construire sur la Creuse au lieu-dit le pont des malades, en pierre et à trois arches, est insuffisante ; selon lui, cette somme est insuffisante car le travail sera imparfait et répondra pas aux besoins de la ville et de la route. Le conseil décide d'annuler cette adjudication jusqu'à ce que l'ingénieur ait fait et proposé un autre plan et devis plus conforme aux souhaits du conseil général du département et à ceux de la ville.

Documentation (suite)

Archives (suite)

A.C. Felletin (suite)

-Extrait des registres de la préfecture du département de la Creuse. **3 août 1804.**

le Maire de Felletin est autorisé a convoquer le conseil municipal pour présenter de nouveaux moyens pour la réparation des ponts de la ville (pont des Malades et pont Roby).

-Plans coupes et élévations d'un pont que le conseil municipal et les habitants de la ville de Felletin, proposent d'établir sur la Creuse en aval du pont actuel des malades situé sur cette ville et qu'ils demandent de substituer à celui-ci projeté par l'ingénieur en chef de la Creuse. S. d [1839].

4 E3

(*dossier de 1791 à 1834*)

-Devis du **15 juin 1804**

Devis des ouvrages à faire et détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation des ponts, dressés par l'ingénieur en chef du département de la Creuse, à Guéret, M. du Planier.

A.P.

(*collection particulière Drojat*)

Deux cartes postales montrant une vue du pont .

-Editeur B.F. Paris, s.d. (**vers 1910**)

-Editeur Cim, s.d. (**vers 1950**)

Bibliographie

JANICAUD, docteur G. **Excursion de la Société à Moutier-Rozeille, Felletin, Saint-Quentin, l'Hôpital-Fontfeyne, Saint-Maixant et Saint-Médard.** M.S.S.N.A Creuse, tome 24, 1er et 2e fascicule, 1928, p. 161

LACROCQ, Louis. **Excursion de la Société à Moutier-Rozeille, Felletin, Saint-Quentin, l'Hôpital-Fontfeyne, Saint-Maixant et Saint-Médard.** M.S.S.N.A.C. tome 24, 1er et 2e fascicules, 1928, p. 161.

PATAUX, abbé L. **Felletin 17^e et 18^e siècle,** p. 33

PIECE ANNEXE I

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont des Malades, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Aubusson. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D1.

Exposition préliminaire.

L'Ingénieur en chef du Département de la Creuse, voulant répondre au vœu du Conseil général de la Commune de Felletin, et contribuer de tout son pouvoir à la prospérité de cette ville et à la conservation de ses ouvrages publics, a dressé ainsi qu'il suit, le Devis des ouvrages à faire pour la réparation du pont dit des Malades, situé sur la rivière de Creuse, aux abords de Felletin. Il observe que le détail estimatif joint au présent devis surpasse les fonds que cette Commune annonce avoir à sa disposition; mais l'état de déperissement dans lequel se trouve ledit pont, n'a pu permettre une plus modique dépense; cependant pour faciliter la Municipalité dans l'emploi de ses fonds, et lui mettre à même de faire de suite quelques réparations, on a eu soin de diviser le présent devis et son détail estimatif en divers articles qui sont dans le cas d'être adjugés et exécutés séparément.

Chapitre premier.

Judication sommaire des ouvrages à faire.

Article 1^{er}

Réparation d'un arrière-bec du pont.

Les parements d'un des arrière-becs du pont étant presque entièrement démolis sur toutes ses faces ainsi que les recouvrements; on exécutera la démolition de ces deux parties, et on reconstruira d'abord les parements pour lesquels on pourra employer l'ancienne pierre de taille. On fera ensuite le recouvrement de cet arrière-bec en suivant le mode de construction indiqué par les autres arrière-becs. Celles des anciennes pierres de taille qui auront quelques défauts nuisibles à la solidité de l'ouvrage ou à la régularité de l'appareil, ainsi que celles dont les dimensions seraient d'un quart inférieures à l'appareil général du pont, seront mises au rebut et ne pourront être employées qu'en moellons dans les ouvrages de ce genre indiqués dans les articles suivants; et l'Entrepreneur sera tenu de fournir à ses frais toute la pierre toute la pierre de taille qui manqueroit par suite de cette condition, par l'effet de l'éparpillement des anciens matériaux, ou par toute autre cause quelconque. Art. 2nd

Recouvrement des deux avant-becs.

Les deux avant-becs n'ont pas de recouvrements, ce qui peut occasionner leur perte. L'Entrepreneur est chargé de les construire suivant la forme et l'appareil des recouvrements des autres avant-becs; il fournira pour cet objet toute la pierre de taille qui sera nécessaire, et fera d'ailleurs toute la maçonnerie que ces recouvrements exigent.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont des Malades, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Aubusson. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D 1.

Art. 3.^m
Réparation générale du pont.

On fera tous les reconstruits et reprises nécessaires en maçonnerie de moellons, aux arêtes et corniches - bees, aux têtes de pont et à l'intérieur des arches, aux murs de tête et partout où besoin sera.

Article 4.^m
Réparation des parapets.

On remplacera sur les parapets, les bords tombés ou déplacés; et s'il manque quelque pierre de taille pour ces objets, elle sera fournie par l'entrepreneur.

Art. 5.^m
Crepissages et rejointoiments.

Tous les joints apparents de la maçonnerie en pierre de taille seront dégradés, puis refaits et toute la maçonnerie en moellons sera crepée en bon mortier de chaux et sable; et tout aura lieu sur les parements des arêtes et corniches, sur les pieds droits et l'intérieur des voûtes, sur les murs de tête, sur les parements intérieurs et extérieurs des murs de parapets; en feu sur les murs en ailes et de soutènement.

Art. 6.^m
Mur de soutènement en aval, côté d'Aubusson.

Une partie du mur de soutènement en aval, côté d'Aubusson, étant éroulée, elle sera refaite sur une surface de quatre-vingt mètres carrés. On suivra extérieurement le profil actuel du mur, et du côté des terres le parement sera fait d'aplomb; et tout sur une épaisseur réduite de quatre-vingt-cinq centimètres au moins; on remplacera ensuite les dalles de recouvrement. L'entrepreneur pourra se servir pour toute cette maçonnerie des cailloux intérieurs qui proviendront de la démolition et sera tenu de fournir le surplus à ses dépens.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont des Malades, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Aubusson. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D 1.

Art. 8^{me}
Mur de soutènement en amont, côté d'Aubusson.

Le mur ayant éprouvé quelques dégradations vers son extrémité, on le démolira jusqu'au terrain solide et après avoir préparé dans l'ancien mur les arrachemens nécessaires pour sa liaison avec la partie neuve, on reconstruira cette partie suivant le front actuel du mur et de manière que son parement du côté des terres soit à plomb. On se servira des moellons qui se trouvent sur place à la charge par l'entrepreneur de fournir le surplus. Il fournira ensuite et placera de nouvelles dalles de recouvrement sur la partie de mur qu'il aura faite; et remplacera sur l'ancien mur des dalles qui se trouveraient dérangées ou sorties de leurs lits. Art. 8.

Chaussée pavée sur le pont.

Cette chaussée sur le pont sera refaite sur son entière longueur et largeur; ce qui produira une surface de deux cent cinquante six mètres carrés. L'entrepreneur fournira pour cet objet tout le sable nécessaire, et tout le pavé.

Art. 9^{me} et dernier.

Décombement sous le pont et à ses abords.

L'entrepreneur sera tenu de débarrasser le dessous des arches et les abords du pont; de telle manière que les eaux puissent couler librement et de droit fil sous toutes les arches. Le débris qui proviendra de ce débarrassement sera porté sur la route à la sortie du pont, côté de Felletin, pour y être répandu à la pelle et y tenir lieu de rechargement.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont des Malades, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Aubusson. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D 1.

Chapitre 2.^m

Mode de construction des ouvrages ci-dessus énoncés.

Art. 1.^{er}

Réparation d'un arrière-bee.

Toute la pierre de taille laus arrière que servira, sera proprement taillée et sans écornure; elle sera posée sur calles de chêne puis coulée et fêtrée en bon mortier de chaux et sable. Les joints de têtes seront réglés à six millimètres et les joints mortuaires seront très ferrés.

Les pierres de chaque arrise seront égale hauteur, placées en carreaux et boutisses et en bonnes liaisons les uns sur les autres.

Derrière le parement on fera les dégradations nécessaires pour obtenir une bonne liaison; on mouillera ensuite l'ancienne maçonnerie; et le vuide restant entre le parement, en pierre de taille et l'ancienne maçonnerie sera repris en moilons avec mortier de chaux et sable.

Art. 2.^m

Réparations de deux avant-bees.

La pierre de taille fournie par l'entrepreneur sera proprement taillée; elle sera posée sur calles de chêne, puis coulée et fêtrée en bon mortier de chaux et sable; on suivra exactement la construction des autres avant-bees.

Art. 3.^m

Réparation générale du pont.

Les travaux à faire sur toute la masse du pont consistent à réparer les brèches, soit dans la maçonnerie en pierre de taille, soit dans celle en moilons; à déplacer et replacer les pierres forties de leurs arises; et pour ces objets on fournira la pierre de taille et les moilons qui seront nécessaires.

Avant de procéder à la réparation d'une brèche, on la dégradera et nettoiera suivant son arrise et après l'avoir mouillée on y fera un linceul de moilons en bon mortier. Dans les parties construites en pierre de taille, après l'opération qui vient d'être indiquée, on referra le parement en employant pour cet objet des pierres de taille qui aient une queue suffisante et qui conviennent parfaitement aux dimensions de la brèche.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont des Malades, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Aubusson. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D 1.

Art. 4.^{me}

Réparation des parapets.

Avant de déposer les batuts on fera la maçonnerie de moëllons nécessaire pour les bien asseoir. Les batuts qui seraient fournis seront proprement taillés suivant les dimensions et la forme des autres batuts du pont.

Art. 5.^{me}

Crépinages et Rejointoisemens.

Les paremens en pierre de taille accessibles aux eaux de la rivière, seront rejointoyés en ciment; et le surplus en mortier de chaux et sable. à cet effet les joints seront de six à cinq centimètres de profondeur et quand ils auront été refaits ils seront mouillés, puis frottés jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement secs.

Art. 6 et 7.^{me}

Murs de fortification côté d'Aubusson tant en amont qu'en aval.

Toute la maçonnerie en moëllons à exécuter pour la réparation des murs de fortification, côté d'Aubusson sera faite en mortier de chaux et sable, par masses de vingt à vingt-cinq centimètres de hauteur. Les moëllons seront posés sur leur plus grande arête, bien garnis d'éclats afin qu'il n'y ait aucun vide. Les plus beaux moëllons seront réservés pour le parement. Les dalles seront solidement encastrées sur le couronnement du mur; et celles qui seront fournies à neuf seront proprement taillées. Les dalles nouvellement posées se raccorderont parfaitement avec les autres dalles.

Art. 8.^{me}

Chaussée pavée sur le pont.

Après avoir réglé le remblai sur le pont, avec un bombement sur le milieu de dix centimètres, on commencera par préparer la forme qui sera faite en sable gris dans la rivière de Creuse, sur une épaisseur de huit centimètres; on posera ensuite les pavés de champ, par rangées droites, d'équerre au chemin, en liaison de la moitié de leurs paremens, bien joints et bords et en creux, bien garnis de sable dessous et au pourtour, et affermis à coups de marteau, le plus également que faire se pourra. Ils seront battus à la truelle jusqu'à ce que la chaussée se trouve parfaitement bien dressée en tous ses points, sans inégalités, creux ou bossages; puis on recouvrera d'une couche de sable de deux centimètres de hauteur. Les pavés seront choisis dans la

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont des Malades, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Aubusson. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D 1.

Art. 9^m

Indication et qualité des matériaux.

La pierre de taille et les moellons de parement proviendront de la carrière des Bordes, Commune de Saint-quentin. - Le sable sera pris dans la rivière de Creuse.

Les mortiers seront composés de deux tiers de sable et d'un tiers de chaux; et tout bien incorporé à force de bras et fers cou.

Chapitre 3^m

Conditions générales.

Art. 1^m

Tous les ouvrages mentionnés au présent devis seront bien et dûment faits. L'entrepr. fournira à ses frais tous les matériaux, outils, équipages, échafaudages, ouvriers, voitures, bestiaux et épaves. S'il est nécessaire, et généralement tout ce qui faudra pour leur frêle et entière exécution.

Art. 2^m

La municipalité de Felletin est invitée de donner un expert qui sera chargé de la conduite et surveillance des ouvrages énoncés au présent devis, et auquel l'entrepr. obéira pour le fait desdits ouvrages.

Art. 3^m

Les travaux seront commencés immédiatement après l'adjudication sans pouvoir les discontinuer jusqu'à leur perfection. Par ce moyen si l'on s'apercevrait de la moindre négligence, il en serait rendu compte par l'expert sus-désigné aux Municipalités qui y pourvoiraient par l'établissement d'ouvriers dont la dépense serait à la charge de l'entrepreneur, et en cas d'insuffisance, à celle de celui qui l'auroit cautionné.

Art. 4^m

Les paiements seront effectués à fur et à mesure de l'avancement des travaux, jusqu'à la concurrence du dernier cinquième qui sera acquitté qu'après leur entier achèvement, et la réception qui en sera faite par l'expert. Art. 5^m

La garantie étant de droit dans tous les ouvrages publics, elle sera exercée, si besoin est, et conformément aux lois tant envers l'entrepreneur que contre la caution qu'il sera tenu obligé de fournir.

Fait et dressé par l'Ingénieur en chef du Département de la Creuse, à Guéret, le 26
Mars 1804.

E. J. M. Du Planier

PIECE ANNEXE II

Détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont des Malades, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Aubusson. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D 1.

Art. 1^{er}
Réparation d'un^{des} Arrière-bec au Pont

Le Cube de la maçonnerie en pierre et stalle, à refaire pour la Réparation des parements de l'arrière-bec est de 3 mètres cubes 20 Centièmes.

Les 3 mètres cubes 20 centièmes reviennent à 57, 60.

Le Cube de la maçonnerie en pierre détaillé, à refaire pour la Réparation du recouvrement de l'arrière-bec, est de 1 met. cub. 50 Centièmes.

Un mètre cube 50 Centièmes à 40 francs reviennent à 60, 00.

Total pour l'Art. 1^{er} 117, 60. 117, 60.

Art. 2^{ème}
Recouvrement de deux avant-bec.

Le Cube de la maçonnerie en pierre détaillé, à exécuter pour le recouvrement de deux avant-becs est de 6 mètres cubes.

Les 6 mètres cubes de maçonnerie en pierre détaillé, à 40, l'un reviennent à 240, 00.

Art. 3^{ème}
Réparation générale du Pont.

Pour les réparations à faire pour le rétablissement de toutes les Breches, compris fourniture de matériaux, outils, équipages et main d'œuvre, sont estimés 100, 00.

Art. 4^{ème}
Réparation des Sarapets.

Le Cube des batardeaux à replacer est de 2 met. cub. 50 Centièmes.

Les 2 met. cub. 50 Centièmes à 16 francs l'un, compris fourniture de matériaux et main d'œuvre, reviennent à 40, 00.

PIECE ANNEXE II (suite)

Détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont des Malades, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Aubusson. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D 1.

Art. 5.^{ème}
Crépissages et Rejointoiement
Pour les Crépissages à faire, et toutes rejointoiements, tant en moellon de chaux et sable, qu'en ciment; compris toutes fournitures, échaffaudages et main d'œuvre, sont estimés 300, 00.

Art. 6.^{ème}
Mur de soutènement en aval, côté d'Aubusson.
Le cube de la maçonnerie en moellons à exécuter pour le rétablissement du mur de soutènement en aval, côté d'Aubusson est de 28 mètres cubes.

Les 28 mètres cubes de maçonnerie en moellons à 8^{fr} le mètre cube valent 224, 00
à Le Recouvrement en dalle est estimé 16, 00 } 240, 00

Art. 7.^{ème}
Mur de soutènement en amont, côté d'Aubusson.
Le cube de la maçonnerie en moellons à exécuter pour le rétablissement du mur de soutènement en amont, côté d'Aubusson est de 6 mètres cubes.

Les 6 mètres cubes de maçonnerie à 8 francs le mètre cube valent 52, 00.
Le Recouvrement en dalle est estimé 8, 00. } 60, 00.

PIECE ANNEXE II (suite)

Détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont des Malades, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Aubusson. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D 1.

Art. 1^{er}
Chaussée pavée sur le Pont
La surface de pavé à construire sur le Pont est de 26 mètres carrés.
Les 26 mètres carrés de chaussée pavée à 1^{er} 20^{im} compris fournitures
de pavé, sable et main d'œuvre, valent 319, 00.

Art. 2^{ème} et 3^{ème}
Décombement sous le pont
et à ses abords.
Le décombement sous le pont, le transport et l'emploi de graviers
sur le chemin aux abords du pont, sont estimés 83, 20.

Total pour le pont des malades 1500, 00

Fait et dressé par l'ingénieur en chef du Dép. de la Creuse
à Felletin le 26 Prairial An 10
L. J. M. Du Planier

PIECE ANNEXE III

Document concernant la contestation du projet du pont proposé et à la demande de proposition d'un autre pont. 28 novembre 1839.
Archives Communales Fellelin

L'assaigne, Moutet jagot, Luchonon, Jourdain huissier donard adjoint
Jandon, Jourdain notaire Diverneux, Quenel, Vergne, Bayard Jardon
Quilzain, Jondan et Morand.

un Membre a exposé que tout dernièrement il avait eu une affaire
qui annonçait pour le 2. du mois prochain l'adjudication au rabais du
Pont à construire sur la route au lieu dit le Pont Des Malades Infetteville
sur la traversée de la route de Tulle à la Chapelle et que l'architecte de Paris
de ce Pont qui doit être en pierres et à trois arches n'est porté qu'à 18,551. N.
il pense que cette somme est insuffisante, que le travail sera imparfait et
sera loin de répondre aux desirs de la ville et de la commune; il expose ses
raisons, établit des comparaisons et conclut à ce que le conseil interviene
par voie de pétition pour être et etc. le Préfet et M. le Ministre des Travaux
Publics, pour que l'adjudication proposée pour le 2. du mois prochain soit
ajournée et le Plan du Pont Modifié de manière à ce qu'il ait des desirs de
la route et à l'importance de la ville.

Plusieurs Membres sont entendus et la question est scrupuleusement
examinée, enfin à l'unanimité le conseil

considérant que la route de Tulle à la Chapelle traversant l'ancien
est classé depuis long temps et garant que se fera une de celles dans le grand
qui offrira le plus de débouchés avantageux, que d'ailleurs l'Etat autrefois la
1^{re} et aujourd'hui la seconde ville du Département pour les relations commerciales
et les produits industriels.

considérant que le conseil Général du Département, le 1838, évalué
sur la proposition de M. le Préfet à 50000 F. la somme que coûterait le
Pont, et que le même conseil Général dans sa dernière session le 1839 a
alloué pour cette construction 37,500 F.

considérant que l'Administration qui a fait faire depuis trois ans
un pont sur la route de Daurat n'a pas hésité à y employer plus de 20000. quoique le
Pont en question n'ait qu'une seule arche et ce sur un faible ruisseau
celui de Beaure. Cons

considérant que le Pont à faire à Fellelin doit être en pierres et à trois
arches et sur une rivière dangereuse par ses crues extraordinaires, et que cet
ouvrage ne peut être qu'en moellon d'antiquité ou de ciment romain. Munié
pour une route, les quarante ans il servira à deux, si on y emploie que le moellon
somme de 18,551. 31.

PIECE ANNEXE III (suite)

Document concernant la contestation du projet du pont proposé et à la demande de proposition d'un autre pont. 28 novembre 1839.
Archives Communales Felletin

1) Considérant que tout se perfectionne aujourd'hui et que jusque les services Publics ont une solidité, une grâce inconnues au siècle passé, sans l'avis que le Pont de Felletin soit d'être admiré par sa structure légère, néans pas même le mérite ordinaire de sa commodité et de sa hauteur voulue.

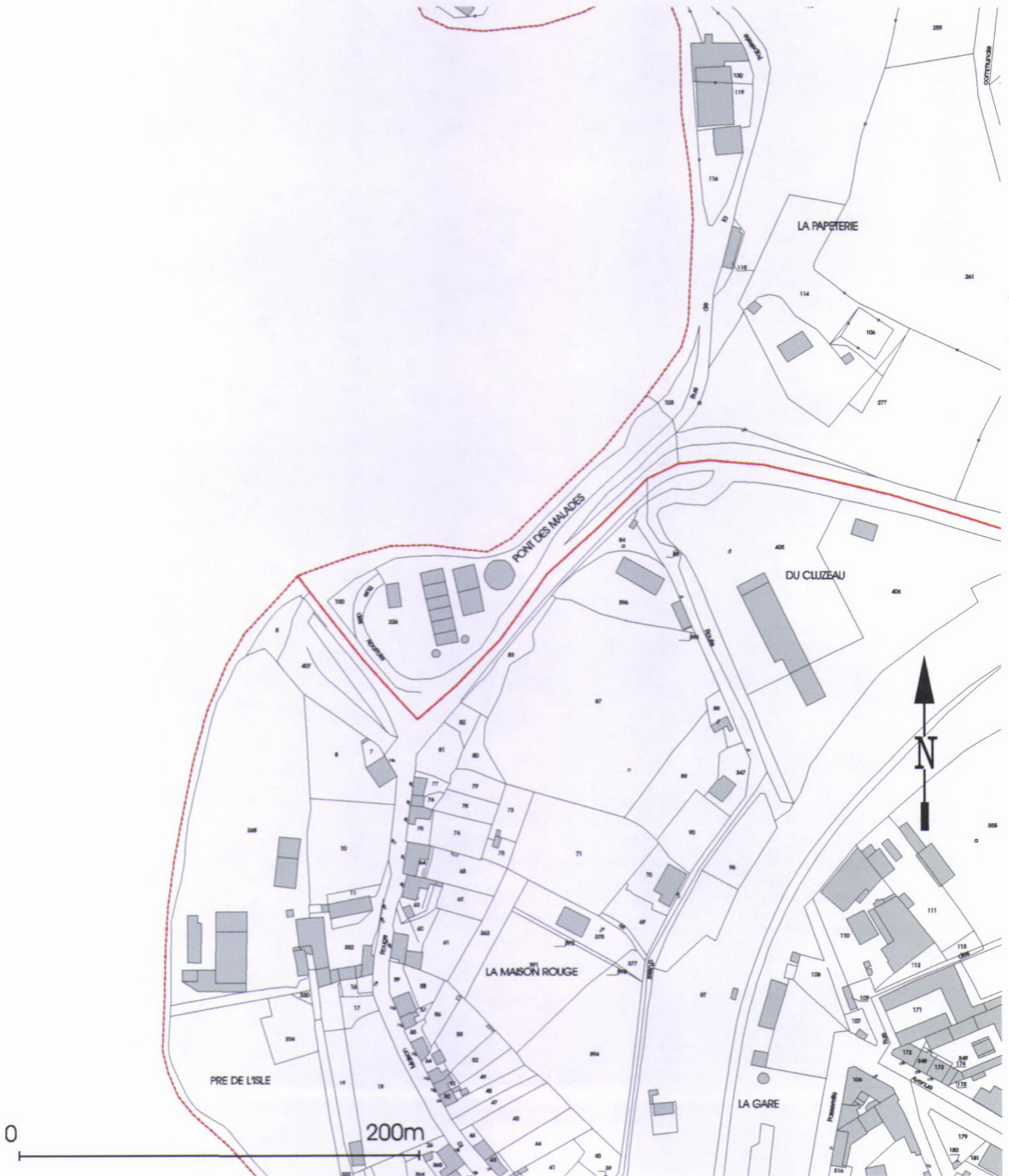
Considérant qu'il doit avoir deux arches 10. Mètres de hauteur, l'on y trouve deux grands avantages 1^o celui de contenir plus d'eau, celui est bien placé dans les grands flus qui ont causés la ruine de l'ancien 2^o de rendre les ponts plus utiles aux deux bords - Ponts Noirs que l'on devrait par tous moyens chercher à adoucir.

Considérant que le Plan et devis du Pont à 18,331^{fr} 31^{ct} proposé, fait avec une parcimonie qui bien ne commande, puis que les Prévisions du Conseil Général du Pont à au moins 37,500^{fr} et enfin avec une précipitation qui nous ferait punir, vu l'importance de la grande ville industrielle et manufacturière du Département de la France.

Considérant enfin que sur la suite de l'affaire de l'adjudication du Pont à 18,331^{fr} 31^{ct}, toute la ville a été effrayée et a vu que son intérêt se trouvait de la traversée de la route, puisque les bords du Pont - dépasseront moins 6 centimètres par Mètre de Pont, lorsque devant le Pont on peut réduire les Ponts à moins de 45. Millimètres par Mètre par les motifs. etc. D'avis.

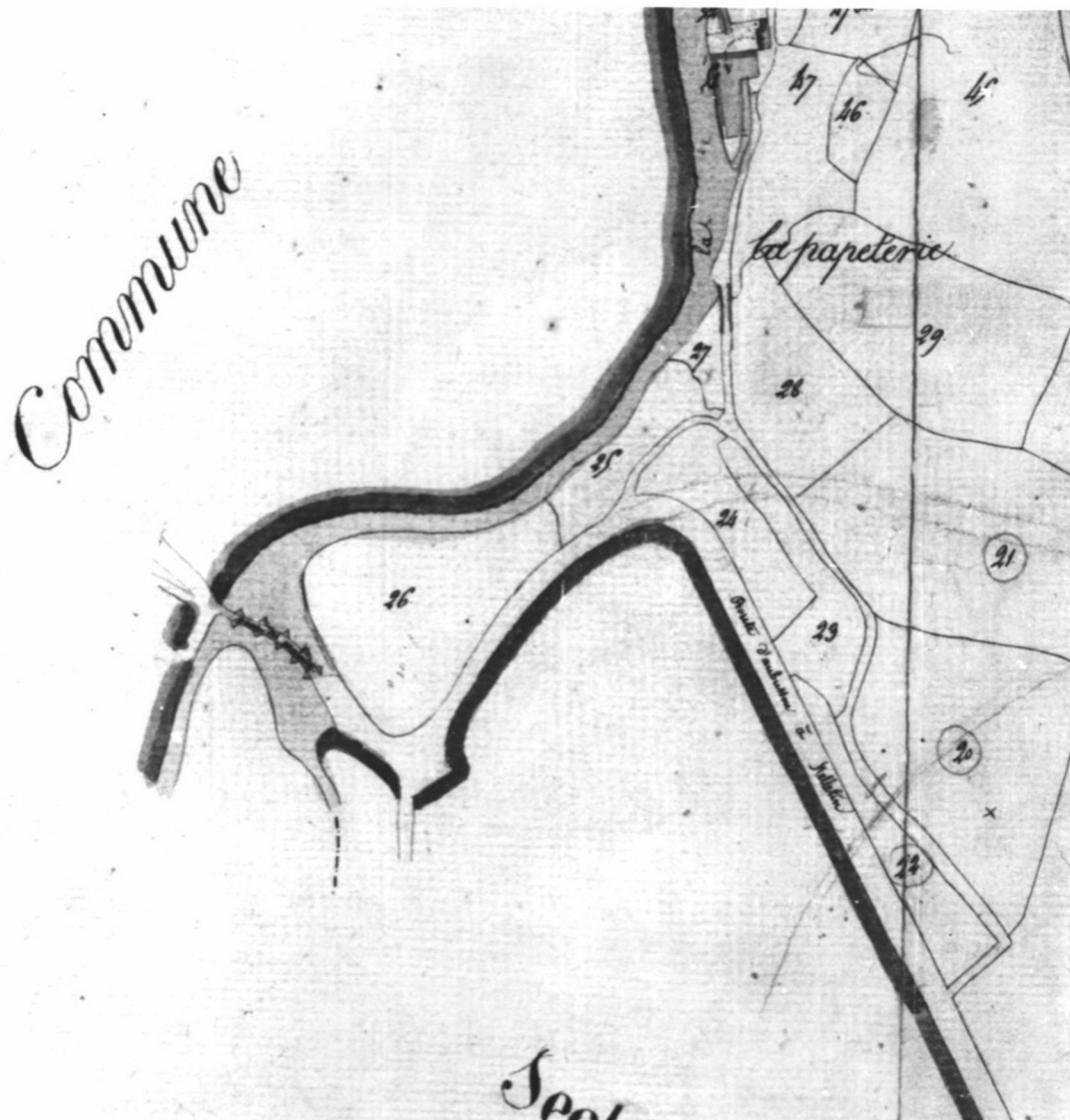
qu'on demandera à M^r le Préfet communication du Plan et devis du Pont proposé à 18,331^{fr} 31^{ct} et qu'on se fera surseoir à l'adjudication jusqu'à ce que M^r l'ingénieur ait fait et proposé un autre Plan et devis plus conforme au vœu de la ville.

Des. 1 Section AI, emplacement du pont.



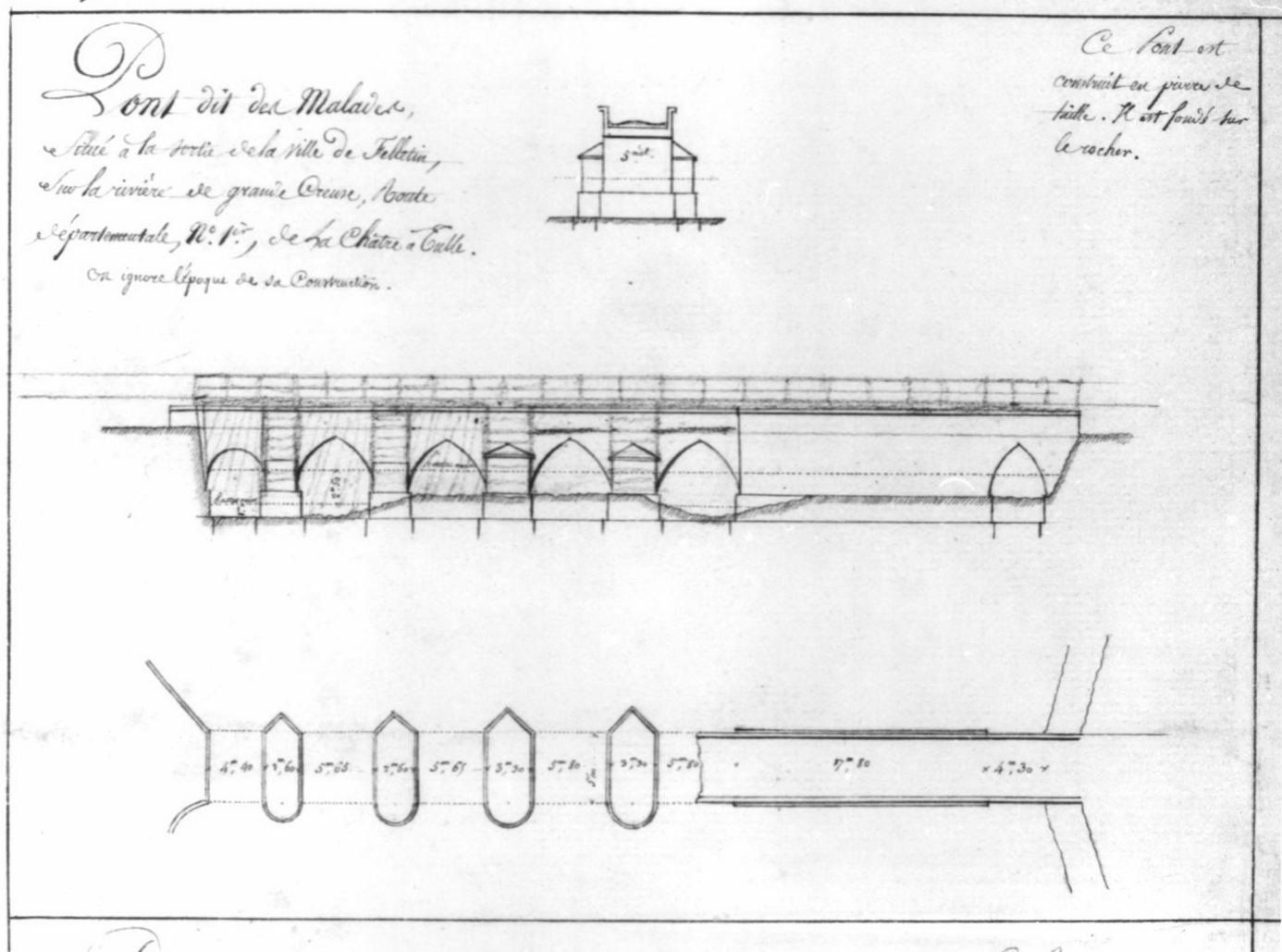
Doc. 1 Extrait du plan cadastral de 1817.
Le pont est situé légèrement en aval de son emplacement actuel.
AC, Felletin

Repro. Inv. P. Rivière 02230038V
02230221VA



Doc. 1bis Coupe transversale, élévation longitudinale et plan, relatifs au "Pont dit des Malades situé à la sortie de la ville de Felletin, sur la rivière de Grande Creuse, route départementale n°1, de la Châtre à Tulle".
Dessin, s.d. [1ère moitié 19e siècle]
AD, Creuse . S O18 / plans (cote provisoire)

Repro. Inv. P. Rivière 03230253X



- Doc. 2 Vue d'ensemble, prise en amont, depuis la rive droite de la Creuse.
Carte postale, éditeur B F, Paris, s.d. (vers 1910).
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230420XB



19 — Felletin - Pont des Malades et Abattoir

Doc. 3 Vue du pont, prise en amont, depuis la rive droite de la Creuse, avec, en premier plan, un ancien canal d'amenée de moulin, asséché en 1970.
carte postale, vers 1950, édition Cim

Repro. Inv. P. Rivière 03230280XB



Fig. 1 Vue d'ensemble prise en aval du pont, depuis la rive droite de la Creuse.

Phot. Inv. P. Rivière 05230332X

